



LIMINAIRE CAPL N° 3 DU 17 JUIN 2019 MOUVEMENT LOCAL DE CATEGORIE C AU 1ER SEPTEMBRE 2019

Monsieur le Président,

Notre commission réunie ce jour se tient dans un contexte particulier de la vie de notre administration. En effet la géographie revisitée annoncée par M. Darmanin en juillet 2018 vient enfin d'être dévoilée en fin de semaine dernière, après des mois d'omerta totale sur le sujet. Nous voici en juin et notre direction communique SA géographie revisitée aux 2839 agents qui la composent. Pourtant il aurait été honnête de le faire en amont de la campagne de mouvement local.

Chacun a le droit de demander à quitter un service et le droit de ne pas demander un service si celui-ci risque d'être supprimé, remplacé ou transféré. Vous les invitez donc à subir le démantèlement programmé de notre direction sans pouvoir, ne serait-ce qu'un peu, l'anticiper. Mutation subie ou forcée quand tu nous tiens.

Le discours du gouvernement : l'affichage, rien que l'affichage

- hausse du nombre de « points de contacts » grâce aux maisons France service (MFS) qui reprendraient les 1 330 maisons de services au public (MSAP) avec des compétences élargies,
- MFS labellisées à partir d'un «panier de services minimum» (DGFiP, CAS, CNAM, CNAV, Pôle emploi, la Poste, Intérieur, Justice, Travail) et 2 agents au moins (mode itinérant possible),
- DGFiP peu présente dans le discours gouvernemental global, si ce n'est pour annoncer qu'il sera possible de faire certaines démarches dans les MFS.

Solidaires Finances Publiques 59 Cité Administrative - 9° étage – 175 Rue Gustave Delory – 59000 LILLE Tél : 03 20 95 63 90



Concernant l'ordre du jour de cette CAP locale, notre direction sera concernée à partir de 2020 par la départementalisation. Nous rappelons que depuis le début Solidaires Finances Publiques s'est opposé à cette régression des règles de gestion qui n'a pour objectif que de supprimer les droits et garanties des agents pour renforcer l'arbitraire, la mobilité forcée et créer de véritables baronnies locales en terme de gestion des personnels. C'est malheureusement désormais facilement vérifiable entre autre avec le rallongement inacceptable des délais de séjour et la suppression pure et simple de la garantie à la suppression réorganisation commune lors d'une ou de services! Sur le sujet crucial des effectifs, la catégorie C administratif est fortement touchée par des vacances de postes puisque au niveau national, il faut bien avoir à l'esprit que la situation projetée des effectifs en catégorie C au 31 décembre 2019 affiche un déficit de 2 618 agents! Pour notre département, cela correspond à un déficit de 47,6 agents. Bien évidemment, vous allez nous répondre que 25 agents C stagiaires vont arriver le 27 juillet prochain dans notre département; certes mais vous savez très bien que leur nombre ne va pas suffire pour combler l'intégralité des vacances de postes d'autant qu'un grand nombre renonce chaque année dès la connaissance de l'affectation. Tout cela ayant malheureusement pour conséquence dramatique de dégrader fortement les conditions de travail des agents déjà très sollicités depuis de nombreuses années.

Sur ce mouvement local, 63 % des agents obtiennent leur premier vœu, 22 % le second et malheureusement 7 % n'obtiennent rien.

Pour conclure, nous rappelons que nous voterons contre le mouvement à cause de la situation dramatique des effectifs, à cause de la régression des droits des agents due aux nouvelles règles de gestion mais avant tout car l'ensemble des agents n'obtient pas leur premier voeu.



